

Direction des Actions Culturelles  
Service Médiathèques  
JPB/MA/SA

N°288/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec la compagnie C'est-à-Dire d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle prévu le 14 décembre 2022 au sein des Médiathèques de Gonesse.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que la ville de Gonesse, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite faire intervenir Madame Sylvie Vieville, artiste-conteuse, par le biais de la compagnie C'est-à-Dire, pour le spectacle « Les aventures de Cacahuète »,

**Considérant** que deux représentations auront lieu le mercredi 14 décembre 2022 à la Médiathèque George Sand et à la Médiathèque de Coulanges,

**Considérant** la proposition de la compagnie C'est-à-Dire.

**DECIDE**

- **De signer** avec la compagnie C'est-à-Dire, sise 32 chemin du Magny, BP 9 – 58600 Fourchambault, représentée par Monsieur Franck Delavoix, Président, le contrat de cession joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 1 079,48 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 7 septembre 2022

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **11 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **13 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la compagnie C'est-à-Dire d'un contrat de cession du

Objet de l'acte : droit d'exploitation d'un spectacle prévu le 14 décembre 2022 au sein  
des Médiathèques de Gonesse.

.....  
Date de décision: 07/09/2022

Date de réception de l'accusé 11/10/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022DECISION288

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220907-2022DECISION288-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Décision 288.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20220907-  
2022DECISION288-AI-1-1\_1.pdf )